CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

SÉANCE ORDINAIRE 14 SEPTEMBRE 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 14 septembre 2026 à 18 h à l'Hôtel de ville d'Ivry-sur-le-Lac situé au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac. La séance se tient par visioconférence et en présentiel, elle est enregistrée et sera diffusée sur le site web de la municipalité.

Étaient présents : Le maire suppléant, monsieur Maxime Arcand, la conseillère madame Julia-Ann Wilkins et les conseillers, messieurs, David Lisbona, Jean-Pierre Charette et Robert Todd

Étaient absents : Monsieur André Ibghy et Madame Gabriela Opas

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Maxime Arcand.

Était aussi présente : madame Marie-France Matteau, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE
Le maire suppléant, monsieur Maxime Arcand ouvre la séance et constate le quorum à ___heures ___ minutes

2026-09-122 **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par _____et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

2. DÉCLARATIONS DES ÉLUS

3. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- **3.1** Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2026 ;
- **3.2** Suivi et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 août 2026 ;

4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR

5. ADMINISTRATION ET CORRESPONDANCE

- **5.1** Acceptation des rapports des salaires, des achats, des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois d'août 2026 ;
- **5.2** Annulation des intérêts et pénalité D2008 00 000;
- **5.3** Reddition compte programme d'aide à la voirie locale – projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE);
- **5.4** Établissement de sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels et la catégorie résiduelle pour les fins de la taxe foncière ;

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRAVAUX PUBLICS ET GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

8. ENVIRONNEMENT

9. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- **9.1** Rapport du président du Comité consultatif en urbanisme ;
- **9.2** Dépôt de la liste des permis du 1er au 31 août 2026 ;

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE;

11. PROJET SPÉCIAUX

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

SÉANCE ORDINAIRE 14 SEPTEMBRE 2026

12. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES D'ORDRE GÉNÉRAL

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2. DÉCLARATION DES ÉLUS

3. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-09-123 **3.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2026**

Il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2026.

2026-09-124 **3.2 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AOÛT 2026**

Il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 août 2026.

4. PÉRIODE DE QUESTION PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

5.- ADMINISTRATION ET CORRESPONDANCE

2026-09-125 **5.1 ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D'IMMOBILISATION POUR LE MOIS D'AOÛT 2026**

FONDS D'ADMINISTRATION 2026	
DÉBOURSÉS (incompressibles)	
SALAIRES	
Salaires nets	32 665.44 $
Déboursés par paiement direct (D.A.S)	20 624.12 $
SQ	136 077.00 $
Projet nuisance	48 212.14 $
Quote part MRC des Laurentides	16 644.00
	48 099.80 $
Achats	
Total achats et déboursés	**302 322.50 $**
IMMOBILISATIONS	
L'ANNÉE 2026	
Bâtiment garage	993.70 $
Total des dépenses des immobilisations	**993.70 $**
TOTAL	**303 316.20 $**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par _____

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le rapport des salaires, des achats, des déboursés et des achats d'immobilisation pour le mois d'août 2026

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

SÉANCE ORDINAIRE 14 SEPTEMBRE 2026

2026-09-126 **5.2 ANNULATION DES INTÉRÊTS ET PÉNALITÉ D2008 00 000**

ATTENDU QUE conformément à l'article 981 du Code municipal du Québec (RLRQ,c.C-27.1) prévoit que toute somme due à la municipalité porte intérêt au taux fixé par le règlement 2026-171 Décrétant l'imposition des taxes, tarifs et compensation pour les services municipaux pour l'exercice financier 2026;

ATTENDU QUE des intérêts et pénalité ont été inscrits au dossier D2008-00-000 relativement à des sommes exigibles;

ATTENDU QUE la demande visant l'annulation des intérêts et pénalité applicables à ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par_____

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'autoriser le directrice générale, à procéder à l'annulation des intérêts et pénalité inscrits au dossier D2008-00-0000.

2026-09-127 **5.3 REDDITION DE COMPTE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJET PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) DOSSIER QQQ88242.**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL :

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2026 de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par_____

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil approuve les dépenses d'un montant de 19 434.22$ taxes incluses relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnées au formulaire V-AF13, conformément aux

exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2026-09-128 **5.4 ÉTABLISSEMENT DE SOUS-CATÉGORIES D'IMMEUBLES DANS LA CATÉGORIE DES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS ET LA CATÉGORIE RÉSIDUELLE POUR LES FINS DE LA TAXE FONCIÈRE**

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 244.64.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale permettent de créer des sous-catégories pour les immeubles résidentiels et non résidentiels dans les catégories suivantes : non résidentielle et résiduelle ;

ATTENDU QUE ceci permettrait à la Municipalité de mieux répartir les contributions en taxation des immeubles en fonction de paramètres plus élargis ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 244.64.1.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Municipalité doit exprimer son intention d'établir des sous-catégories d'immeubles dans les catégories suivantes : non résidentielle et résiduelle ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par _____

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil :

DE CONFIRMER l'intention de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac d'établir, conformément aux dispositions des articles 244.61 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale, des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels et la catégorie résiduelle.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRAVAUX PUBLICS ET GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

8. ENVIRONNEMENT

9. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMUNITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

Dépôt **9.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS DU 1ER AU 31 AOÛT 2026**

La liste de tous les permis émis du 1er au 31 août 2026 est déposée.

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11. PROJETS SPÉCIAUX
Aucun sujet sous cette rubrique

12. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

Aucun sujet sous cette rubrique

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES D'ORDRE GÉNÉRAL

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

SÉANCE ORDINAIRE 14 SEPTEMBRE 2026

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
Je soussignée Marie-France Matteau certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Ivry-sur-le-Lac ce 14 septembre 2026.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2026-09-129 L'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par la _____

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de lever la séance ordinaire à __ heures __ minutes.

_____	_____
Maxime Arcand	Marie-France Matteau
Maire suppléant	Directrice générale et greffière-trésorière